

Histoire de la pensée économique

Les précurseurs de la psychologie économique et de l'expérimentation

Ce cours vous est proposé par Emmanuel Petit, professeur de sciences économiques, Université de Bordeaux, groupe de recherche en économie théorique et appliquée et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. En quelle année a été publié *Le Traité des Sensations* de Condillac ?

- a. 1754
- b. 1838
- c. 1902
- d. 1722
- e. 1776

2. Parmi les précurseurs de l'économie du comportement qui figurent ci-contre, quel est celui qui ne peut pas revendiquer cette étiquette ?

- a. Carl Menger
- b. Bonnot de Condillac
- c. Jeremy Bentham
- d. François Quesnay
- e. Léon Walras

- 3. Au moment de la Révolution Marginaliste, Léon Walras et Stanley Jevons s'opposent à Carl Menger, l'autrichien. Ces deux auteurs orientent l'économie politique vers l'économie mathématique tandis que l'auteur autrichien plébiscite une économie du comportement reposant sur la psychologie expérimentale.**
- a. Vrai
 - b. Faux
- 4. Les auteurs du 18ème siècle comme Condillac ou Bentham ont pressenti que l'utilité était à l'origine de la valeur des choses. Il leur manquait cependant « quelque chose » pour firer toutes les conséquences de leur juste intuition. De quoi s'agit-il ?**
- a. de l'outil mathématique
 - b. des bases de la psychologie individuelle
 - c. de la logique
 - d. de l'outil statistique
 - e. de l'intelligence
- 5. La thèse dite de la « séparation » implique que l'économie doit être séparée des autres sciences sociales et notamment de la psychologie. La thèse est partagée par James Mill et par son fils, John Stuart Mill.**
- a. Vrai
 - b. Faux

Références

Comment citer ce cours ?

Histoire de la pensée économique, Emmanuel Petit, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.